

ne paraît pas avoir mieux réussi que celui de Québec à contenir tout le monde : on se plaint que les pauvres sont presque entièrement négligés, tandis que des personnes aisées reçoivent comparativement de fortes sommes d'argent.

L'honorable C. E. Casgrain, l'un des commissaires des travaux publics, est arrivé samedi de bon matin, avec un ingénieur et un assistant du département pour visiter les principales localités qui offrent le plus de facilité pour l'érection de quais dans cette partie du fleuve ; améliorations si nécessaires et si nécessaires.

M. Casgrain est reparti samedi soir pour Montréal où l'honorable W. B. Robinson, son collègue, l'attendait pour aller, à son tour, faire une excursion d'un autre côté.

M. Robinson est descendu ici avec un ingénieur, au commencement de la semaine dernière, pour inspecter les quais qui se construisent à la Grande-Île.

LEGISLATION DOUANIÈRE.

Une des questions les plus importantes, et en même temps les plus délicates, dont notre parlement devra s'occuper à la session prochaine, sera sans doute celle de coordonner notre législation douanière avec celle que vient d'adopter le gouvernement anglais, de manière à parer aux conséquences ruineuses qui suivent d'habitude les augmentations de droits d'importation.

Anno nono et decimo Victoriam Regina.

Acte pour mettre les législatures de certaines possessions britanniques en état de réduire ou d'abolir certains droits de douane. (28 août 1846).

mentionnera les dites possessions, sont et seront nuls et comme non avenues, à toutes fins et intentions quelconques ; Et attendu qu'il est expédient d'autoriser les législatures ou autres autorités législatives qu'il appartiendra dans les dites possessions britanniques, avec l'assentiment de Sa Majesté en conseil, à réduire ou à révoquer tous ou aucun des susdits droits de douane, en tant qu'ils seraient en vigueur dans telles possessions respectivement : A ces causes, qu'il soit décrété :

Les législatures coloniales té par sa très-excellente puissance réduire ou révoquer Sa Majesté la Reine, de tous ou aucun des droits de l'avis et consentement de son conseil privé, et par l'autorité d'iceux, que si, et toutes et quantes fois la législature ou autre autorité législative qu'il appartiendra, d'aucune des dites possessions britanniques, en Amérique ou de Maurice, font ou feront, passent ou passeront quelque acte ou ordonnance, réduisant ou révoquant tous ou aucun des dits droits de douane ainsi imposés par l'acte précité sur aucuns articles importés dans telles possessions, et si Sa Majesté, de l'avis et consentement de son conseil privé, donne son assentiment à tel acte ou ordonnance, tels droits de douane seront sur proclamation de tel assentiment dans la colonie, ou en tout temps après telle proclamation qui sera fixée par tel acte ou ordonnance, réduits ou révoqués dans telle possession comme si telle réduction ou révocation avait été effectuée par acte de la législature impériale, nonobstant tout ce qui pourrait être contenu en aucun acte à ce contraire.

LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE. Les nouvelles, qui nous arrivent de ces pays, annoncent l'intention bien prononcée de paix et d'entente avec le Mexique.

Le journal de l'administration annonce que le 14 au matin, le major Graham a quitté Washington pour se rendre à Monterey. Cet officier est chargé de remettre au général Taylor des dépêches du gouvernement et l'on croit que l'Union qu'affectionne beaucoup la forme dubitative, que les instructions dont il est porteur enjoignent de terminer la suspension temporaire des hostilités.

Ce départ si prompt démontre, comme le dit un correspondant, que la capitulation de Monterey ne s'est pas trouvée complètement d'accord avec les vues du gouvernement. Il était difficile, en effet, de supposer que l'armistice ait pu convenir au plan d'opérations actives que le cabinet a déclaré vouloir suivre désormais dans le Mexique, et M. Polk n'a fait que se montrer conséquent avec lui-même en abrégeant la suspension d'armes autant que cela était en son pouvoir.

Naturellement, et comme conséquence de l'activité nouvelle que l'on va imprimer aux opérations du général Taylor, l'attaque contre Tampico est mise à l'ordre du jour. L'Union dit qu'elle ne voit pas pourquoi l'on n'entreprendrait pas une expédition contre cette ville. "Nous avons, dit-elle, environ vingt mille hommes sur le Rio Grande ; en laissant la moitié de ce contingent au général Taylor, il restera encore dix mille hommes, nombre plus que suffisant pour garder les divers points occupés et pour fournir une expédition contre Tampico."

à entendre que le cabinet se propose de seconder par une attaque du côté de la terre celle qui doit être dirigée par mer contre le port de Tampico. C'est là en effet le moment d'agir sur ce point, pour être en mesure d'appuyer par San Luis du Potosi la marche du général Taylor.

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Les malles du Sud qui avaient été retenues par l'orage et les bourrasques, sont arrivées Nous avons quatre malles de Charleston, de la Nouvelle-Orléans et des villes intermédiaires, mais rien de nouveau de l'armée ni de l'escadre de blocus.

PRIX COURANT DES MARCHÉS.

Table with columns for various goods (POTASSE, PERLASSE, FLEURS, GRAIN, BEUF, LARD, BEURRE, FROMAGE AMÉRICAIN, SAINDOUX, SUIF) and prices per unit.

Atiranges.

A. Berthier, le 18 du courant, par Messire P. Vieu, vicé-roi et chimiste honoraire, Eugène Urgel, P. G. Goyon, avocat, de cette ville, à Belle-Martin-Gilina Marie, fille de Louis-Marion, écuyer, capitaine de milice et maire de la paroisse de Lanoirville.

Déces.

A Laprairie, le 17, après une courte maladie, M. F.-X. Hébert, justement regretté de ses nombreux amis, âgé de 27 ans.

VENTES A L'ENCAN.

Par J. D. Bernard. MARCHANDISES NOUVELLEMENT IMPORTÉES. VENTE ETENDUE DE Marchandises d'automne et d'hiver. Par ballots et lots par catalogue.

UNDI le 2me jour de NOVEMBRE prochain et les jours suivants. Au Magasin de M. JEAN BRUNEAU, Rue St. Joseph où il sera offert au Commerce par Encan Public un des meilleurs assortiments de Laines, Soies, Filles et Cottons, qui ait jamais été offert par Vente Publice consistant en :

VENTES A L'ENCAN. Par J. D. Bernard. VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. MERCREDI, le 21 du courant, et les jours suivants, aux Magasins de M. AMABLE PREVOST, rue St. Paul, sera offert en vente, par Encan Public, le contenu de 150 Ballots de MARCHANDISES SÈCHES nouvellement importées, consistant en :

Pour le compte des Assureurs et autres intéressés, A P. M. 138-1 caisse Silicia, importée par le "Dauid Grant."

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. Par Catalogues. JEUDI PROCHAIN, le 22 courant, aux magasins de M. J. LAFRANÇOIS & Cie, rue St. Sacrement, sera rendu un assortiment considérable et précieux de MARCHANDISES SÈCHES POUR LA SAISON, consistant en :

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SÈCHES POUR LA SAISON, ET DE PELLETES MANUFACTURÉES. AUX Magasins de M. SAGEBIEN, le 21, LUNDI le 22 du courant, sera offert en Vente, par Encan Public, par Catalogue, 500 Lots de MARCHANDISES SÈCHES, très bien adaptées pour la présente et prochaine Saison ; et un Assortiment très étendu de PELLETES MANUFACTURÉES, et une grande variété de PEAOUX.

Par Daniel Fisher. VENTE ETENDUE DE BALLOTS ET LOTS DE MARCHANDISES SÈCHES. LA Vente annuelle, par Encan, pour chose des consignations et le FONDS DE MARCHANDISES, aura lieu aux Magasins de Messrs. MOORE, URE & Cie, rue St. Sacrement, MERCREDI, le 28 du courant, et les jours suivants, auquel temps un assortiment de MARCHANDISES DE GOÛT ET AUTRES, bien adapté pour la Saison, sera offert en vente, sans réserve ; le plus grand partie de ces marchandises qui sont nouvellement débarquées des différents vaisseaux récemment rentrés dans le Port, consistant en Draps Superfin, Casimirs, et Drap de Gilet, Draps de Pilote et Castor, Couvertures de Macintosh et autres, Carisot Gris et blanc, Buckings, Carisot Gouffré, Flanelles Blanches, Ecarlatte et autres couleurs, Flanelles pour Manteau, Camelot, Etouffe Saxonne, Mérinos, Orléans, Colbour et Brocades Fleurie et Unis, et un grand Assortiment de Coton, Toile et Soies trop long à détailler.

Par John Jones. VENTE IMPORTANTE D'ARTICLES DE PRIX APPARTENANT A UNE FERME. Le Soussigné a reçu instruction de vendre par Encan Public, LUNDI, le 2me jour de Novembre prochain, à la résidence de M. JAMES HUGHES à la Petite-Cote, sans la moindre réserve, les articles suivants tous d'un grand prix, Chevaux Vaches, Cochons, ustensiles d'agriculture, savoir :

Le BAIL de QUATRE TERRES pour 7 ou 9 ans avec d'excellentes bâties sus-crignées. La Vente à DIX heures. JOHN JONES. 16 oct.

Vente Remise. LA VENTE qui devait avoir lieu HIER aux Magasins de Messrs. GILMOUR & Cie, fut différée jusqu'à JEUDI, le 22 du courant, et les jours suivants, auxquels jours elle aura inévitablement lieu. 16 oct. J. D. BERNARD.

SEIGNEURIE DE St. MICHEL. On de la Trinité, A VENDRE, A LA CHAMBRE D'ENCAN DE JONES No. 1741, rue Notre-Dame. Le soussigné a reçu instruction d'offrir en vente, par Encan, à sa Chambre d'Encan, rue Notre-Dame, No. 1741, MERCHÉ le 21 du courant, cette Seigneurie de pris, située près du village de Varennes, ayant un front de plus de 100 toises de longueur, et d'environ cinquante arpents, dans lequel on trouve une belle maison avec une cour, une écurie, un étable, une grange, une serre, un jardin, et un clos de 40 arpents. Aussi une autre Terre avec Maison, écurie, et une grange, avec une Terre à bois adjaçante de 40 arpents. Aussi une autre Terre avec Maison, écurie, et une grange, avec une Terre à bois adjaçante de 40 arpents. Aussi une autre Terre avec Maison, écurie, et une grange, avec une Terre à bois adjaçante de 40 arpents.

Sites de Moulins de prix. Avis est par les présentes donné que Trois Sites de Moulins à Prix, sur le canal de Lachine, savoir : Deux situés sur le côté sud du bassin au dessus du lock n. 2, marqué sur le plan n. 10 et 11 et l'autre sur le côté nord du lock n. 2, seront vendus par encan public au Bureau des Travaux Publics, VENDREDI, le 20 NOVEMBRE prochain, à Dix heures. Le plan du terrain et les plans et devis relatifs à la machine de prandre l'eau, etc., pourront être vus à ce Bureau et après le Premier Novembre, auquel temps on pourra obtenir toute autre information de l'achat.

Vente de Terres a VARENNES. SONT VENDUES, à la porte de l'Église paroissiale de Varennes, Mercredi le QUATRIÈME jour de Novembre prochain, à dix heures du matin, une Terre de quatre arpents et six perches environ de front sur quinze arpents de profondeur située dans l'Église Ste. Thérèse, paroisse de Varennes ; avec une maison, grange et étable dessus construite et aussi une portion de terre située dans la grande Ile de Varennes, dans le fleuve St. Saunt, de deux arpents de front et environ six arpents de profondeur quelle peut avoir, ces terres appartenant aux Demeublés Ayat-dit-Malo. THOMAS PEPIN, Prêtre. Boucherville 16 octobre. Procureur.

ÉCOLE COMMERCIAL DE BONSECOURS. L'école du soir à Bonsecours commencera Lundi le 2 de novembre prochain de 7 à 9 h. Montréal, 16 octobre, 1846.

CLASSE DE CHANT POUR L'HIVER. M. BRYAN a l'honneur d'annoncer qu'il se propose d'ouvrir une CLASSE DE CHANT pour l'hiver prochain. La méthode qu'il va adopter est celle qui est en usage en Europe avec tant de succès. Le nombre de personnes qui peuvent joindre n'est pas limité, mais qui plus grand nombre a assurément le progrès de la classe ; avec les prix modérés qu'il a établis (ce n'est à dire 42 pour les six mois) il espère gagner la bienveillance du public, surtout des amateurs de musique. Aussitôt qu'un nombre suffisant aura souscrit, un comité d'administration sera organisé et tous les arrangements nécessaires formés ; M. B. ou l'écrit qu'ils seront tels qu'ils procureront et de l'instruction et de l'amusement durant les soirées d'hiver. La classe s'ouvrira le premier novembre, temps où les listes de souscription seront closes ; jusque là elle sont déposées à la Librairie des MM. Chalmers, Grande rue St. Jacques, aux magasins de musique de M. Mead, et chez M. Berlyn à l'Hôtel Danegana. Montréal, 16 oct. 1846.

AVIS. Aux Reclamants pour des pertes par la Rébellion dans le Bas-Canada, dont les noms sont compris dans la Cédulé publiée dans la Gazette du Canada en date du 18 octobre 1846. Bureau du Receveur Général. Montréal, 9 octobre, 1846.

RECEVEUR GENERAL. Le RECEVEUR GENERAL est autorisé d'annuler des DÉBENETURES rachetables dans vingt années pour liquider ces pertes, en nommas qui ne seront pas moindres de vingt-cinq Louis courant, portant intérêt, à six par cent par an, comme il est pourvu par l'acte du Victoria, chapitre 85, payable par chaque année le premier Janvier. On recommande aux individus dont les réclamations sont au dessous de la somme ci-dessus spécifiée, de s'unir plusieurs afin de former le montant minimum des Débenetures qui vont être émanés. 16 oct. 1846. Les journaux anglais et français de Montréal publieront cet avis pendant deux semaines.

PERDUE. ENTRE la Rue Sanguinet et l'Église Paroissiale de cette ville, UNE ÉPIGLE D'OR ÉMAILLÉE VERTE. Celui qui la trouvera voudra bien la rapporter au Bureau de la Minerve, et il sera généreusement récompensé. 16 oct. 1846. M. B. : Ces animaux proviennent de la meilleure race et sont bien choisis : les Vaches et les Cochons sont supérieurs. 16 oct. N. B. : Ces animaux proviennent de la meilleure race et sont bien choisis : les Vaches et les Cochons sont supérieurs.